

A propos de GN

Depuis 1869, GN a pour vocation de faciliter la communication entre les hommes pour devenir à ce jour le leader mondial des solutions mains libres innovantes.

Dans un court avenir, tous nos produits porteront la marque Jabra, qui reflète notre héritage et traduit notre passion pour le design, notre quête incessante du confort et d'une qualité sonore exceptionnelle pour nos utilisateurs.

En joignant nos forces à travers une seule marque, nous souhaitons offrir à nos clients un service encore plus performant au sein d'un monde sans cesse en mouvement, et dans lequel la convergence des besoins en communication et des technologies devient de plus en plus unifié.



Jabra is a registered trademark of GN A/S

Comment mieux maîtriser son environnement sonore ?

Jabra

L'exposition au bruit pendant le travail.

De nouvelles réglementations sur l'exposition au bruit pendant le travail sont entrées en vigueur au printemps 2006. Ce livret peut contribuer à la mise en conformité de votre lieu de travail à ces réglementations.

Qu'est-ce que le bruit ?

Lorsqu'on parle d'exposition au bruit pendant le travail, on ne veut pas simplement parler de sons forts ou agaçants. L'exposition au bruit pendant le travail signifie que l'on prend en compte tous les bruits sur votre lieu de travail, que vous soyez chef d'orchestre à l'Opéra, employé d'un centre d'appels ou ouvrier du BTP sur un chantier d'autoroute.



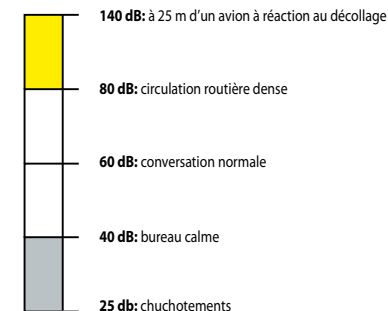
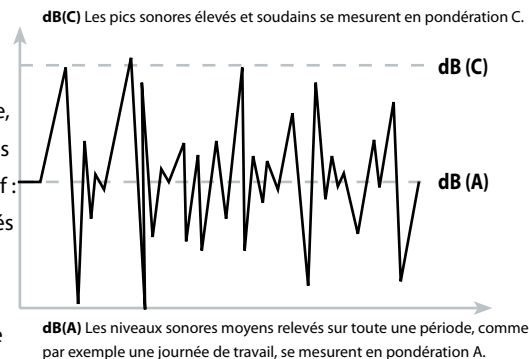
A partir de quand l'exposition au bruit est-elle nocive ?

Le bruit peut être nocif pour une personne de deux manières. Nous le savons tous, les bruits très forts et soudains risquent d'entraîner une surdité temporaire, des acouphènes ou même une perte d'audition. Mais il existe un autre type de bruit qui est tout aussi nocif : l'exposition permanente à des niveaux sonores élevés tout au long d'une journée de travail.

Non seulement cela peut entraîner stress et même maladie, mais également une perte d'acuité auditive progressive. Afin d'éviter ces conséquences physiques dommageables, il convient en premier lieu de savoir mesurer l'exposition sonore.

Comment le niveau sonore se mesure-t-il ?

Le niveau sonore se mesure en décibels (dB). En raison du mode de fonctionnement de l'oreille humaine, on ne perçoit que des variations de niveau sonore de 3 dB. Cependant, tous les 3 dB, la sortie du son double; aussi ce qui peut paraître une faible différence en chiffres peut être en réalité très important.



Quelques exemples de niveaux sonores caractéristiques : un bureau calme peut varier entre 40 et 50 dB, tandis que dans le BTP, un marteau-piqueur peut générer 100 à 110 dB.

A partir de quel moment un bruit devient-il trop fort ?

Une nouvelle réglementation européenne en matière de bruit est entrée en vigueur en 2006 pour protéger le personnel des centres d'appels :

Le décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006 et la directive Européenne n° 2003/10/CE.

Une **exposition moyenne quotidienne ou hebdomadaire à 80 dB(A)** impose aux employeurs de prendre des mesures spécifiques :

- **Information sur l'exposition au bruit pendant le travail.**
- **Information sur le mode de prévention des lésions.**

Valeurs d'exposition déclenchant l'obligation de protection :

Si l'**exposition quotidienne ou hebdomadaire atteint 85dB(A)** ou une **pression acoustique de 137dB(C)** l'employeur doit impérativement prendre des mesures pour réduire l'exposition au bruit au niveau le plus bas raisonnablement possible.

- **Information sur l'exposition au bruit pendant le travail et des risques encourus.**
- **Obligation de fournir à tous les employés une protection acoustique adaptée.**

L'exposition quotidienne ou hebdomadaire ne doit **en aucun cas dépasser 87dB(A)** ou une **pression acoustique de 140dB(C)**



Whats your name...
oda... No a sofa Hallo Hallo
a... Can I order a...
eeep
again please repeat that
rrrr cccccccrrrrrr
What? What? say it again
Hallo Hallo What





Bruit et téléphones ...

Traumatisme auditif

Les défaillances d'un système peuvent déclencher des pointes de niveau sonore très puissantes qui risquent de provoquer une perte d'acuité auditive permanente. De nombreux centres d'appels connaissent également des problèmes de correspondants malveillants qui se servent de sifflets ou de dispositifs analogues pour faire du tort aux employés des centres d'appels.

Les micros-casques fabriqués aux normes européennes limitent le son arrivant dans l'oreille à des niveaux bien inférieurs à ceux provoquant une diminution immédiate de l'acuité auditive, mais le traumatisme acoustique est un problème reconnu rencontré avec les téléphones mobiles et les combinés sans fil.

trois risques potentiels.

Choc acoustique

Des bruits forts soudains et inattendus, bien inférieurs aux niveaux provoquant un traumatisme, peuvent avoir des répercussions sur l'acuité auditive.

Ces effets peuvent englober une douleur aux oreilles, des vertiges, des acouphènes et la sensibilité aux bruits forts.

Niveaux sonores moyens élevés

Pour celui ou celle qui passe l'essentiel de sa journée de travail au téléphone, les niveaux sonores moyens autorisés sont facilement dépassés.

Il faut accorder une attention supplémentaire sur les systèmes de voix sur IP où le micro-casque risque d'être le seul dispositif protégeant les oreilles de l'utilisateur. Le choix d'un bon matériel est donc primordial.

Ces préconisations, nécessaires pour les centres d'appels, sont également à prendre en compte pour quiconque est exposé au bruit sur son lieu de travail.

Avertissement :
la voix sur IP n'a qu'un
seul niveau de protection.

Que pouvez-vous faire pour protéger vos collègues ?

La réglementation en matière de niveau sonore peut paraître pesante. Toutefois, il suffit de quelques mesures faciles à prendre pour réduire dans des proportions importantes le risque d'accidents du travail liés au bruit sur le lieu de travail. Commençons par nous pencher sur les personnes particulièrement exposées :

- les employés des centres d'appels,
- les réceptionnistes,
- les techniciens d'assistance technique utilisant le téléphone,
- le personnel commercial.

Le risque pour ces groupes est plus élevé pour une raison bien simple : ils se servent beaucoup de leur téléphone.



Les directives de la Commission Hygiène et Sécurité

La recommandation en vigueur pour les centres d'appels consiste à mettre en place un système de signalement, permettant de retrouver les utilisateurs de micro-casque qui risquent d'avoir été exposés à des chocs acoustiques.

Les informations suivantes devront être signalées :

- la date et l'heure de l'incident
- les renseignements détaillés sur la source de l'exposition au bruit
- la description du bruit
- la durée de l'exposition
- les caractéristiques techniques détaillées du micro-casque et de l'équipement téléphonique utilisés
- si l'incident a été enregistré par un procédé électronique (une copie devra être conservée pour consultation ultérieure),
- les symptômes dont souffre l'opérateur, liés directement au choc acoustique.

Des micro-casques filaires conçus pour durer ...

Jabra GN2000

La série Jabra GN2000 vous offre une clarté de communication supérieure pour vos applications téléphoniques traditionnelles et IP avec l'option large bande stéréo pour vos applications audio.

Dotés d'une robustesse à toute épreuve, les modèles GN2000 sont conçus pour un usage intensif y compris par plusieurs utilisateurs, ce qui les rend parfaitement adaptés pour une utilisation en centre d'appels. Afin de protéger l'utilisateur, la série Jabra GN2000 intègre la technologie Peakstop, qui supprime tout choc acoustique supérieur à 118dB SPL.

Couplé à un Jabra GN1220 ou GN8210, ce micro-casque vous garantit un son de haute qualité accompagné d'une complète protection acoustique. (conforme à la directive Européenne n° 2003/10/CE et au décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006)

- Endurant et fiable pour utilisation intensive.
- Conception ergonomique avec oreillettes larges pour un confort optimal.
- Option large bande pour un son de qualité supérieure et naturelle.
- Choix du type de micro : antibruit ou omnidirectionnel.



et vous protéger.

Jabra GN2100

Depuis des années, le GN2100 reste la référence incontournable du marché des micro-casques filaires en terme de qualité sonore.

Pour certains utilisateurs le Jabra GN2100 procure la sensation d'avoir une conversation en face à face avec son interlocuteur. Son extème légèreté, ainsi que son design ergonomique se traduisent par une combinaison unique de style, de confort et de performances. Son microphone antibruit élimine l'ensemble des bruits de fonds ambiants et la technologie PeakStop™ intégrée, garantit aux utilisateurs une protection sans faille contre les chocs acoustiques.

Couplé à un Jabra GN1220 ou GN8210, ce micro-casque vous garantit un son de qualité inégalée doublé d'une protection acoustique totale. (conforme à la directive Européenne n° 2003/10/CE et au décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006)

- Design ultra léger.
- Large gamme d'accessoires et de finitions de maintien pour une personnalisation complète.
- Excellente qualité Hifi sur téléphonie IP (80 - 15,000 Hz).
- Micro antibruit haute qualité pour environnements bruyants.



Conforme à la réglementation "Bruit au Travail".

Jabra GN1220

Le cordon Jabra GN1220 est un cordon de connexion universel avec limiteur acoustique 85dB(A) intégré vous garantissant une mise en conformité simple et efficace aux dispositions Européennes et Françaises concernant la protection acoustique. (directive Européenne n° 2003/10/CE et au décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006)

Le Jabra GN1220 comprend 8 positions de réglage dont 3 à vocation amplificatrice du microphone. Connectez le cordon GN1220 à votre casque via la prise QuickDisconnect et positionnez la molette de réglage située sur le coté du boîtier jusqu'à l'obtention d'une tonalité au sein du casque.

C'est aussi simple que ça ! La mise en conformité à la norme "Bruit au Travail" n'a jamais été aussi accessible.

- Grâce au GN1220, mettez vos casques filaires en conformité avec la directive Européenne n° 2003/10/CE et au décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006 concernant le Bruit au Travail.
- Fonctionne avec la majorité des téléphones de bureaux y compris les postes IP.
- Réglage simple par molette à 8 positions ne nécessitant aucun manuel d'utilisation pour une plus grande simplicité.
- Cordon existant également en version QD vers QD.



Jabra GN8210

Le Jabra GN8210 est un protecteur acoustique numérique.

Grâce à la technologie DSP, il traite numériquement le signal sonore pour éliminer les bruits de fond indésirables, égaliser le niveau d'entrée et protéger contre les chocs acoustiques.

Couplé à un micro-casque filaire Jabra, le GN8210 vous garantit un niveau de protection et de qualité inégalé à ce jour.

C'est la solution idéale pour satisfaire aux exigences de la réglementation internationale en matière de "Bruit au Travail" mais il reste surtout un gage de bien-être pour tous les utilisateurs.

- Conforme à la directive Européenne n° 2003/10/CE et au décret n°2006-892 du 19 juillet 2006 concernant le Bruit au Travail.
- Réduit les bruits de fond de votre interlocuteur.
- Ajustement automatique du volume de la voix de votre correspondant.
- Protection acoustique inégalée.
- Paramétrages multiples pour une personnalisation sonore complète.



Micro-casque sans-fil conforme à la réglementation "Bruit au Travail".

Jabra
GN9350

La technologie DSP intégrée optimise la qualité du son entrant, maintient un niveau de volume constant et vous protège tout au long de la conversation.

Le Jabra GN9350 est parfaitement conforme à la directive Européenne n° 2003/10/CE et au décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006 concernant le Bruit au Travail.

- Technologie DSP et Intellitone™ intégrés pour une qualité de son exceptionnelle et une protection acoustique optimale.
- Investissement pérenne grâce à son interface USB intégrée garantissant une compatibilité complète dans le cadre d'une migration vers la téléphonie sur IP.
- Microphone antibruit.
- Autonomie de conversation perpétuelle grâce à l'option de batterie supplémentaire
- Design ultra léger et plusieurs styles de maintien - tour de nuque inclus.
- Mode conférence jusqu'à 4 personnes.



Trois voies pour réduire le bruit au travail :

1) Repenser l'environnement de travail.

Eloigner les appareils bruyants des zones calmes ou zones utilisées par le personnel.
Utiliser des matériaux de mobiliers absorbants réduisant la reflexion du son.

2) Informer sur les risques du bruit au travail.

Donner à vos employés des informations, des consignes et une formation sur les plus gros risques.

3) Utiliser des équipements à protection acoustique intégrée.

Au bureau, le téléphone peut générer la perturbation sonore la plus élevée. Il faut donc choisir un téléphone couplé à un micro-casque qui garantit une protection contre les chocs acoustiques et également diminue l'exposition moyenne sonore.

onedirect

www.onedirect.fr

Numéro Vert
0 800 72 4000

58 Av de Rivesalles
66240 St Esteve
tel. +33(0)468 929 322
fax +33(0)468 929 333



www.onedirect.es

902 30 32 32

Av Diagonal 618 8° D
08021 Barcelona
tel. +34 93 241 38 90
fax +34 93 241 37 92



www.onedirect.it

02 365 22 990

Via Caracciolo 20
20155 Milano
tel. +39 02 365 22 990
fax +39 02 365 22 991



www.onedirect.pt

800 780 300

Av. da Libertade n° 9 - 7°
1250-139 Lisboa
tel. 800 780 300
fax 800 780 301



www.onedirect.com

0800 70 50 400

Berner Str. 50
60437 Frankfurt / Main
tel. 069 24 75 10 50
fax 069 24 75 10 590

